

Investissement dans le patrimoine religieux *La ministre Christine St-Pierre accorde* *15,6 M\$ pour la restauration du* *patrimoine religieux*

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, rend publics les 110 projets de restauration de bâtiments religieux qui seront réalisés grâce à l'aide de 15,6 M\$ versée, en 2008-2009, au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Cette aide vise à soutenir financièrement les initiatives en vue de la restauration d'édifices du patrimoine religieux ainsi que du mobilier et des œuvres d'art qu'ils renferment. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi 198,5 M\$ dans ce secteur. La participation gouvernementale a par ailleurs entraîné

des investissements privés de plus de 100 M\$, ce qui a permis du même souffle de maintenir et même d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise.

« Depuis treize ans, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a développé, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, un partenariat qui s'inscrit à l'intérieur d'une volonté gouvernementale de s'associer avec le milieu en vue de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population. L'infrastructure de concertation décentralisée mise en place par le Conseil constitue un modèle d'avant-garde, et nous ne pouvons qu'être satisfaits de ses retombées sur le patrimoine religieux », a souligné M. Michel Lavoie, président du conseil d'administration.

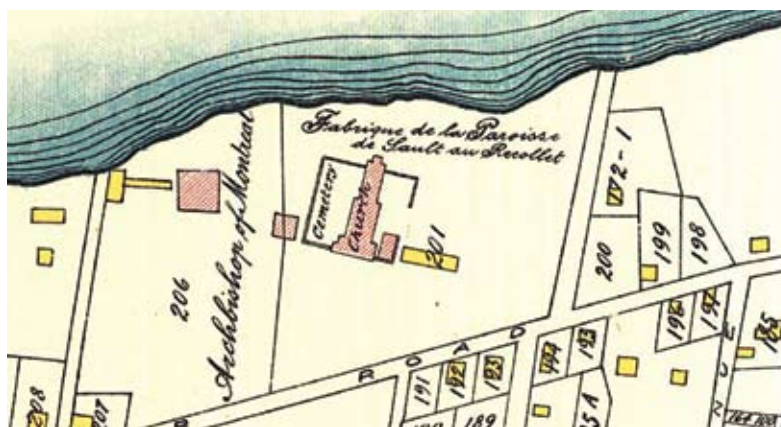


Assemblée générale 2008

La douzième assemblée générale du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue à l'École des Ursulines de Québec le vendredi 24 octobre 2008. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection d'un nouveau comité exécutif, composé de M. Michel Lavoie (président), M^{me} Christine Cheyrou (vice-présidente), M. Jean-François Royal (trésorier), M. Marc Lacasse (secrétaire) et M. Louis-Philippe Desrosiers (administrateur).

Projet de recherche sur les cimetières disparus de l'île de Montréal

Dans un souci de gestion, de connaissance et de valorisation de ces lieux symboliques, effacés de la mémoire collective, la direction de Montréal du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a décidé d'entreprendre un inventaire des sites d'inhumation disparus liés à des lieux de culte encore actifs et de toutes allégeances, susceptibles de faire l'objet de travaux de restauration ou de réhabilitation. M. François Grondin, archéologue et historien, s'est vu confier ce mandat. Le projet a été présenté le 10 septembre dernier à la Table de concertation de Montréal du Conseil du patrimoine de religieux du Québec.



Plan de Pinsonneault, 1907 localisant l'église de la Visitation et son cimetière.

Pourquoi cet inventaire?

Le contexte

Historiquement, on sait que les cimetières anciens, du moins ceux de confession chrétienne, étaient à proximité immédiate des lieux de culte, au cœur du noyau urbain. Avec le temps, les pratiques religieuses se sont modifiées et ont entraîné la fermeture progressive de la plupart d'entre eux, sans toutefois que disparaissent complètement les vestiges qui témoignent de leur existence.

Depuis quelques années, particulièrement dans la région de Montréal, les cas de cimetières « retrouvés » se sont multipliés : projets de développement sur des terrains vacants situés au cœur d'anciens noyaux institutionnels, comme à Terrebonne en 2002 et 2003¹, ou travaux d'aménagement urbain à proximité de lieux de culte, comme à l'église de Saint-Eustache en 2004², à la Basilique Notre-Dame dans le Vieux-Montréal en 2004-2005³ ou encore, au cimetière Saint-

Antoine au Square Dorchester à Montréal en 2006. Si certains parmi eux ont fait l'objet d'une planification et, donc, d'interventions sur le terrain (sondages-tranchées), de même que, dans certains cas, de fouilles archéologiques préalables, les travaux d'aménagement de l'église Sainte-Geneviève à Berthierville en 2007⁴, financés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, se sont déroulés dans un contexte de « sauvetage », parce que la variable archéologique n'avait pas été considérée. Alors qu'ils étaient commencés, un grand nombre de sépultures de la fin du XVIII^e siècle ont été mises au jour, ce qui a nécessité l'intervention rapide des archéologues. Tout récemment, en 2008, un projet de consolidation des contreforts de l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie au Sault-au-Récollet, financé également par le Programme d'aide au patrimoine religieux, grâce au concours des architectes et de la fabrique (et particulièrement de M^{me} Monique Roy), a permis de confirmer la présence d'un ancien cimetière (1751-1913) autour de l'église



Photos : François Grondin, 2008

Sondage archéologique le long des fondations de l'église de la Visitation à la limite de la sacristie et ossements humains apparaissant dans la coupe.



actuelle⁵. L'intégration de l'archéologie assez en amont du projet a permis une collaboration fructueuse avec les représentants de la fabrique et les architectes chargés du dossier (Affleck + de la Riva) en intégrant les préoccupations de protection des vestiges du cimetière au devis des travaux, à moindre coût et en respectant les échéanciers.

Six sondages exploratoires ont été réalisés pendant l'été 2008 autour des fondations à certains endroits ciblés par l'archéologue afin d'obtenir le plus d'informations possible sur la présence ou l'absence de sépultures, de même que sur l'état des fondations et des contreforts. De manière générale, il a observé plusieurs rangées de sépultures à peu de distance des fondations et à des profondeurs assez faibles. Des recommandations ont été faites aux architectes, qui les ont intégrées dans les documents d'appel d'offres de façon à minimiser l'impact des travaux d'excavation sur les vestiges du cimetière. Une supervision archéologique des travaux a été recommandée. À suivre...

Les objectifs

Les objectifs principaux sont de l'ordre de la conservation d'anciens lieux sacrés, de leur documentation, de leur mémorisation, mais aussi de l'éthique afin de respecter les sépultures.

L'accent est mis sur la préservation de ces lieux hautement symboliques, dans la mesure du possible, plutôt que sur la fouille, qui est une intervention majeure et invasive. Le cimetière ancien (de plus d'un siècle environ) est un site archéologique, une fois abandonné, qui englobe des biens meubles et immeubles. Les sépultures en font évidemment partie, qu'elles soient à l'extérieur ou à l'intérieur de l'église, de même que les stèles. Il y a aussi les bâtiments tels que le charnier, la première église ou la chapelle, le mur d'enceinte, le mausolée, etc.

Démarche privilégiée

Le consultant colligera toutes les données archéologiques et historiques disponibles sur certains lieux de culte (ceux dont l'établissement premier date de 100 ans ou plus) inscrits dans *l'Inventaire des lieux de culte du Québec de l'île de Montréal*. Les cartes et plans anciens seront également fort utiles, de même que des informations ponctuelles sur des découvertes fortuites.

Un dossier documentaire sera constitué pour chaque site, incluant l'iconographie. Une visite des lieux sera faite, et des photos en seront prises. Enfin, des recommandations générales sur le plan archéologique seront énoncées. Les résultats de cet inventaire devraient être disponibles au printemps 2009.

Anne-Marie Balac, archéologue
Ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
Direction de Montréal

1 Arkéos inc., 2005, *Mourir et vivre à l'ombre des moulins. Fouille bio-archéologique de l'ancien cimetière de Terrebonne, site BkFj-9. Projet de construction du nouveau théâtre, parc civique de Terrebonne*, Société de développement culturel de Terrebonne et ministère de la Culture et des Communications.

2 Arkéos inc., 2004, *Inventaire archéologique sur le site de l'ancien cimetière de Saint-Eustache (BjFl-04). Projet de réaménagement des infrastructures urbaines et d'aménagement paysager près de l'église*, Ville de Saint-Eustache.

3 Arkéos inc., 2008, *Interventions archéologiques sur le site de la première église Notre-Dame (BjFj-112), Vieux-Montréal*, Ville de Montréal et ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

4 Archéotec, inc., 2008.

5 François Grondin, 2008-09-16, *Bilan préliminaire de l'inventaire archéologique*, 5 p.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît et protège son patrimoine religieux



Église anglicane
Saint-Bartholomew

La Ville de Rivière-du-Loup a procédé à la reconnaissance de cinq sites du patrimoine religieux, en vertu de la Loi sur les biens culturels. Ceux-ci bénéficient ainsi non seulement d'une protection architecturale, mais aussi de nouveaux atouts pour assurer leur conservation. Outre les trois ensembles d'édifices paroissiaux de Saint-Patrice, Saint-François-Xavier et Saint-Ludger, la Ville a aussi reconnu le site de l'église anglicane Saint-Bartholomew et celui de la chapelle Sainte-Anne-des-Ondes à la Pointe.

Ces sites du patrimoine regroupent en tout seize bâtiments ainsi que plusieurs espaces naturels et parcs publics. Ces aménagements exceptionnels sont au cœur de la vie des quartiers et contribuent grandement à leur qualité de vie. Repères majestueux dans le paysage urbain, ces bâtiments témoignent de l'importance historique, sociale, communautaire et culturelle des institutions religieuses à Rivière-du-Loup, en plus de posséder une valeur architecturale remarquable.

Cette démarche du conseil municipal fait suite à une série de consultations et de rencontres d'information, de concert avec les autorités religieuses du milieu. Les objectifs de cette mesure sont multiples. Tout d'abord, les cinq lieux de culte et leur environnement devaient être reconnus pour leur très grande valeur patrimoniale,

laquelle dépasse d'ailleurs un intérêt strictement local. En effet, les églises Saint-Patrice, Saint-François-Xavier, Saint-Bartholomew et Sainte-Anne-des-Ondes possèdent une valeur patrimoniale « exceptionnelle », selon un inventaire des lieux de culte du Québec réalisé récemment par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en collaboration avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

De plus, la désignation de ces sites du patrimoine permet d'accroître les chances d'obtenir une aide financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour la restauration d'églises patrimoniales. De même, ces statuts rendent admissibles les autres édifices faisant partie des sites du patrimoine au Programme d'aide à la restauration patrimoniale de Rivière-du-Loup. Enfin, cette réglementation propose un encadrement architectural avec des critères précis, lesquels pourront guider les choix qui pourraient être faits advenant une adaptation de ces bâtiments en vue d'un changement de vocation.

Cette initiative de la Ville découle de la Politique du patrimoine, qui avait pour objectif d'assurer une protection adéquate du patrimoine religieux et de planifier de façon respectueuse d'éventuels changements de vocation de bâtiments d'intérêt.

Denis Boucher, gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux
Ville de Rivière-du-Loup

Découvrez le patrimoine religieux du diocèse de Saint-Hyacinthe



La Société du patrimoine religieux du diocèse de Saint-Hyacinthe a procédé au lancement de son site Web. Nous vous invitons à le découvrir à l'adresse : www.prah.org.

Vous y trouverez la base de données de la Société du patrimoine, qui réunit des fiches sur les objets des communautés, institutions religieuses et paroisses du diocèse. Cette base de données comprend, entre autres, des informations sur des objets religieux, des objets de piété, des objets de la vie quotidienne, des objets insolites rapportés par des prêtres missionnaires qui ont voyagé aux quatre coins du monde, des œuvres d'art, du mobilier, du matériel pédagogique, du matériel médical, de l'architecture, des objets ethnologiques, etc.

Vous pourrez voir les 30 000 fiches et les 90 000 photos résultant de sept années d'inventaire dans tout le diocèse.

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300, Montréal (Québec) H2X 1C3
Téléphone : 514 931-4701 ou 1 866 580-4701 • Télécopieur : 514 931-4428
Visitez le site Internet du Conseil : www.patrimoine-religieux.qc.ca



Pour recevoir ce bulletin d'information par courrier électronique, envoyez vos coordonnées à : patrelq@qc.aira.com